

(1)

(N^o 9.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1869.

DURÉE DU SERVICE MILITAIRE.

NOTE DEPOSEE PAR M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

MESSIEURS,

L'éducation du soldat embrasse un champ assez vaste et requiert un temps moral dont la durée dépend de l'intelligence, de l'instruction et des aptitudes de ceux qu'il faut dresser à la vie militaire.

Pour être complètement formé, le soldat doit posséder une instruction théorique et pratique, qui le rende propre au service du temps de guerre comme au service du temps de paix; il doit être initié aux nombreux devoirs de sa nouvelle profession, s'accoutumer au nouveau milieu dans lequel il est placé et qui diffère essentiellement de celui où il a l'habitude de vivre; il doit être rompu aux manœuvres, aux marches, aux fatigues de toute nature, et enfin à la discipline, sans laquelle il n'est point d'armée.

Il faut, dès lors, développer non-seulement ses qualités physiques, mais encore ses facultés intellectuelles et morales.

L'instruction pratique du soldat ne peut être réputée satisfaisante, que lorsqu'il sait se servir de ses armes, en toutes circonstances. Comme tirailleur, le soldat doit acquérir des qualités qui ne sont pas communes, si elles n'ont été cultivées et développées avec soin: appréciation des distances, adresse au tir, calme, initiative, intelligence du terrain et des positions.

Le soldat doit être assoupli aux devoirs du service intérieur, du service de garnison et du service en campagne. Ces devoirs, pour être compris et observés, exigent une intelligence plus exercée, on le comprend sans peine, que celle dont nos miliciens sont généralement doués, lors de leur incorporation.

Le temps consacré à l'instruction du soldat d'infanterie est déterminé par les règlements d'exercices, et se divise en plusieurs périodes.

La première période, qui dure trois mois, est consacrée à l'*instruction individuelle* du jeune soldat. Cette instruction comprend les exercices gymnastiques, l'école du soldat, les théories sur les soins de propreté, les devoirs militaires, la discipline, le service des gardes ainsi que les exercices élémentaires d'escrime à la baïonnette, de tir et de tirailleurs.

La deuxième période, qui dure trois mois, comme la précédente, embrasse l'école de compagnie. Les jeunes soldats passent aux exercices à rangs serrés, ils commencent à monter la garde dans le quartier; ils sont initiés au service des avant-postes et aux exercices de combat.

Pendant la troisième période, qui dure deux mois, le soldat est exercé à l'école de bataillon. Cette école, dirigée par le major, embrasse, outre les diverses formations et les marches, toutes les prescriptions relatives au combat et au service de guerre.

Enfin, pendant la quatrième période, les bataillons sont réunis pour être exercés, sous la direction du colonel, aux manœuvres de régiment et aux petites opérations de guerre. Cette période dure deux mois.

La réunion annuelle des troupes au camp pour les manœuvres d'ensemble et pour l'exécution du tir aux grandes distances constitue une dernière période.

On voit que toute la première année est consacrée à donner aux jeunes militaires les rudiments de leur métier; mais on comprend, en tenant compte de la diversité des travaux et du degré d'intelligence des hommes, que l'instruction ne peut être qu'ébauchée. Ce n'est que dans le courant de la seconde année, pendant laquelle on répète les divers exercices de la première année, qu'on parvient à transformer les recrues maladroites et peu maniables en soldats calmes et bien exercés, en tirailleurs habiles et intelligents.

Après avoir assoupli le milicien aux exercices corporels, au maniement des armes, il faut développer chez lui l'esprit militaire.

Le soldat a des devoirs à remplir envers ses supérieurs et envers ses camarades. Les leçons de l'exemple, la subordination de tous les instants lui en facilitent l'accomplissement, et le sentiment de confraternité qui s'établit peu à peu, les lui fait comprendre et pratiquer sans effort.

Témoin de la sollicitude de ses chefs pour son instruction et pour son bien-être, le soldat apprend à les respecter et à les aimer; la confiance qu'ils inspirent engendre chez lui le dévouement et l'abnégation dans les circonstances difficiles; car c'est bien moins dans l'ambition que dans l'attachement du soldat à ses devoirs et à la personne de son officier que réside le mobile de ses actions.

Le soldat doit apprendre à entretenir ses armes et ses effets, s'habituer à l'ordre et à la propreté. Sous ce dernier rapport, la plupart des recrues ont des habitudes contraires à celles qu'il est important de leur inculquer, et la réforme demande infiniment de temps et de soins.

Le soldat d'infanterie ne pourrait acquérir, en une année, l'instruction complète, s'il n'avait à côté de lui des hommes déjà exercés pour lui servir de guide et d'exemple. Peut-on supposer que nous obtiendrions encore les excellents résultats qui se produisent aujourd'hui, si les chefs de bataillon et les commandants de compagnie ne comptaient dans les rangs que des hommes entièrement inhabiles?

Les cadres ne se composent pas seulement d'officiers, de sous-officiers et de caporaux, mais encore d'un nombre aussi élevé que possible de soldats instruits. Est-ce trop que de placer près d'un milicien inexpérimenté un soldat d'une année de service?

Il est deux considérations importantes auxquelles on n'accorde pas assez d'attention, quand on s'occupe du temps de service.

La première concerne les cadres; la seconde le maintien de l'ordre dans le pays. Comment créer de bons cadres si l'on ne dispose pas d'un certain nombre de soldats instruits?

Comment espérer de réprimer, par l'ascendant moral plutôt que par la force, les mouvements que les mauvaises passions font naître, si les compagnies ne se composent que de jeunes miliciens sans confiance dans eux-mêmes?

Si pour le malheur de l'armée et du pays, nous réduisions à une année le temps de service dans l'infanterie, non-seulement nous ne pourrions assurer la garde de nos places, de nos arsenaux, de nos prisons, etc.; mais encore pendant dix mois de l'année, nous n'aurions pas de troupes assez solides pour maintenir la sécurité publique.

Ce qui précède s'applique particulièrement à l'infanterie.

Le temps nécessaire pour l'instruction de la cavalerie est beaucoup plus long. En effet le cavalier ne devient un élément utile que lorsqu'il a acquis une solidité à toute épreuve; en outre la connaissance du cheval, la façon de le traiter dans les différentes circonstances, ne s'acquièrent qu'au bout d'un temps considérable. Le cheval n'a de durée qu'en raison des soins dont il est l'objet.

L'instruction des soldats de l'artillerie et du génie réclame une longue suite d'efforts non interrompus.

On voit donc qu'il ne suffit pas d'enseigner au milicien la charge en quatre temps, comme on le pense généralement en dehors du monde militaire. L'expérience apprend qu'il faut beaucoup de temps pour soumettre l'homme à l'esprit de subordination et de discipline, pour produire, avec des éléments disparates, l'homogénéité qui fait la force des armées.

Toutes les puissances ne sont pas libres d'accorder le même temps à l'instruction des troupes, et il en résulte que les armées, sous ce rapport, dans des conditions inégales.

Ce qu'on peut dire néanmoins c'est que plus on consacre de temps à l'éducation du soldat, plus on est certain de son aptitude pour la guerre. Un soldat qui a fait campagne offre plus de consistance, possède plus d'expérience que celui qui n'a pas fait la guerre. De même, le soldat qui a reçu une éducation militaire aussi complète que le temps de paix permet de la donner, offre plus de solidité, a plus de qualités que celui dont l'instruction militaire n'est qu'ébauchée.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.